

LES FINANCES DE LA VILLE DE COMPIÈGNE 1400-1431

par
Andrée DURIEUX

Les Archives communales¹ renferment une série de comptes se rapportant aux finances de la ville de Compiègne au XV^e siècle ; il manque malheureusement quelques registres pour que le fonds soit complet.

La période 1400-1431 est représentée par neuf registres ; les deux premiers sont rédigés sur parchemin, les autres sur papier filigrané de très belle venue (voir reproductions publiées à la fin du présent article).

Chacun d'eux commence à la Saint-Jean-Baptiste et se termine deux ou quatre ans plus tard à la même fête.

Sur le premier feuillet de chaque registre, figurent le nom du receveur de ce compte et celui des gouverneurs-attournés² (ancien corps de ville), ainsi que la valeur de la monnaie.

Le receveur est aussi payeur, comme l'indique l'expression écrite à la fin des ordres de paiement : « comme par mandement et quittance puet apparoir ». Il est élu en même temps que les gouverneurs-attournés par les habitants convoqués spécialement à cet effet en une assemblée générale que préside le lieutenant du bailli de Senlis à Compiègne.

A cette époque, le receveur n'est pas rééligible à la différence des gouverneurs formant une collégialité qui administre.

Comme dans tout compte, nous trouvons des recettes et des dépenses, chaque partie étant divisée en différents chapitres subdivisés eux-mêmes en articles, les chapitres étant parfois numérotés, ce qui facilite leur contrôle.

Nous essaierons le plus fidèlement possible de transcrire ci-après les différentes têtes de chapitres ainsi que les mentions de reddition et

approbation des comptes pour deux registres ; ce choix est lié à l'intérêt historique présenté ; le premier compte retenu, couvrant la période 1398-1402, est le plus ancien qui soit conservé ; le second, celui de 1429-1431 nous renseigne sur les événements qui se sont déroulés durant le siège de la ville par les Anglo-Bourguignons, lors de l'une des époques les plus dramatiques de l'histoire de Compiègne.

Pour les notices des autres comptes, nous nous contenterons de dégager l'essentiel. Le total des recettes et des dépenses ainsi que la balance seront présentés sous forme de tableau annexe.

Afin de vérifier les écrits du receveur, le compte faisait l'objet d'un contrôle public ; on appelait les habitants à y participer par « adjournement et cris publics ».

Le lieutenant du bailli de Senlis à Compiègne présidait cette assemblée en la présence, d'une part, du receveur qui avait établi le compte et des gouverneurs-attournés en fonctions lors de l'exercice clos, et d'autre part, des gouverneurs-attournés en place lors du contrôle.

Après examen du compte intervenait le jugement. Deux possibilités s'offraient : si les recettes étaient supérieures aux dépenses, le receveur était condamné à verser de l'argent « pour plus receu que mis » ; dans le cas contraire, la ville lui remboursait « pour plus mis que receu ».

Ce jugement était rendu parfois plusieurs années après la clôture du compte (cf. : tableau annexe, colonne jugement).

Il ne semble pas qu'il y ait eu, comme aujourd'hui, de prévision de budget ; cependant, l'écart entre les recettes et les dépenses n'était jamais important quels que fussent les frais engagés ; les impôts et les emprunts comblaient déjà au XV^e siècle le déficit constaté.

Il ressort de l'examen sommaire de ces registres que les préoccupations de l'administration étaient souvent tributaires des aléas politiques³.

*
* *

1398-1402 (non coté)

Registre complet en parchemin de 80 feuillets.

Reliure de carton recouvert de peau verte (XIX^e s.).

Paraphé par F. de Méraumont.

fol. 1 Le compte Jehan le Féron recepveur ordinaire de la ville de Compiengne, de toutes les receptes et mises par lui faictes ou

nom et pour ladicte ville pour quatre ans commençans à la Saint-Jehan-Baptiste l'an mil trois cens quatre vins dix huit, et fenissans à la Saint-Jehan-Baptiste l'an mil quatre cens et deux. A ce temps, gouverneurs de ladicte ville, honorables hommes et sages Jehan de Cameli, Laurens de l'Église, Thomas Quillet et Henry Auchiez.

j franc pour xvj s. par.

RECEPTES

Et premièrement, des debtes deues à ladicte ville par avant l'institution dudit recepveur.

Somme de ceste recepte : ij^c xx £. xvij s. viij d.p.

fol. 2 Aultre recepte de seurens, eschoppes, louages et composition des repparacions que Jaque Rose devoit faire en la halle de Compiengne.

Somme de ceste recepte : ij^c xliij £. xiiij s. iiij d. par.

fol. 3^v Aultre recepte par chartre du Roy, n.s. pour yssue de ville.

Somme : xvj £. iiij s.p.

Aultres receptes des coustumes appartenans à ladicte ville.

Somme : ij^m iiij^c iiij^s £. xvj s. vj d.p.

Somme de toute ladicte recepte : ij^m viij^c lxij £. xiiij s. vj d.p.

[MISES]

fol. 6^v Mises faictes par Jehan le Féron dessus nommé receveur sur les receptes par lui faictes.

Viezes debtes deues avant l'institution dudit receveur.

Somme de ces receptes : m c liij £. vij s.p.

fol. 7 Aultres mises pour le fait des rentes et charges perpétuelles et à vies.

Somme : ij^m ciiij^svj £. xv s. x d. ob. p.

fol. 11 Gaiges et pensionaires de advocas, procureurs, clerks de bailliages, garde de seel, tabellion de atournez, clerc, sergent et charpentier de la ville et plusieurs autres frais.

Somme de ceste despense et mise : v^c xvij £. xv s. ix d.p.

fol. 14 Voiages à piet et à cheval et autres fraiz.

Somme : c lxxvj £. vij s. viij d.p.

fol. 20^v Frais de procès, de vériffications pourchas de lettres et plusieurs autres frais.

Somme de ceste mise et despence : vi^{xxv} £. vj s.p.

fol. 25 L'achat de la maison de la ville, ouvrages fais en icelle maison et autres ouvrages fais en la halle es eschoppes et en autres lieux de la forterresse d'icelle ville ou temps dudit compte.

Somme de ceste despence : v^{xxvij} £. viij s. vij d.p.

fol. 36^v Dons, présens, disners et autres frais donnez et fais pour l'honneur de ladicte ville ou temps dudit compte.

Somme de ceste mise : ij[°] £. xij s.p.

fol. 46^v Argent baillié par ledit receveur à plusieurs receveurs subséquens.

Somme de ceste mise : vij[°] lxx £. xiiij s. ij d.ob.p.

Somme toute de ladicte despence et mises cy devant escriptes : v^m vj[°] lix £. vij s. j d.p.

La recepte ordinaire de ce présent compte *sans le sel* monte comme il appert par les parties cy devant receues par ledit receveur : ij^m viij[°] lxij £. xiiij s. vj d.p.

La despence ordinaire dudit compte monte comme il appert cy dessus et par les parties cy devant escriptes : v^m vj[°] lix £. vij s. j d.p.

Mise est deu audit receveur pour avoir plus mis que receu à recouvrer cy après : ij^m vij[°] iiiij^{xx} xvj £. xiiij s. vij d.p.

fol. 47^v *LE COMPTE DE TOUT LE SEL*^s

venu ou grenier de Compiengne et en la chambre de Noyon ou temps de la recepte dudit Jehan le Féron, receveur, commençant à la Saint-Jehan-Baptiste mil trois cens quatre vins dix huit et fenissans à la Saint-Jehan-Baptiste mil quatre cens et deux. Et des mises faictes pour raison dudit sel. A ce temps gouverneurs honorables hommes et sages Jehan de Cameli, Lorens de l'Eglise, Thomas Quillet et Henry Auchiez.

j franc pour xvj s.p.

RECEPTES

Et premièrement du prest fait à ladite ville par aucunes personnes pour employer en la composition des xvij^e £. frans.

Somme de ceste recepte : m iiiij^e xl £. p.

fol. 48 Aultres receptes faictes de la vendicion prouffis et émolumens du sel vendu oudit temps pour et ou nom de ladite ville.

Somme de ceste recepte : vij^m iiiij^{ss} v £. xj s. j d.p.

fol. 48^v Aultre recepte faicte par ledit receveur des emoluemens et vendicion du sel vendu oudit temps en la chambre de Noyon.

Somme de ceste mise : vij^m vi^e xxij £ jx s. ij d.ob.p.

Somme de toute la recepte faicte pour ledit sel : xv^m c xlix £. iiij d.ob.p.

[MISES]

fol. 49^v Mises sur ce faictes par ledit receveur. Et premiers.

Viezes debtes...

I^e Somme : clj £. xiiij s.p.

fol. 52 Achas de selz fais pour fournir les grenier de Compiengne et chambre de Noyon.

II^e Somme de ceste mise et despence : ix^m c iiiij^{ss} vij £. viij s. ix d.ob.p.

fol. 55 Voiages à piet et à cheval pour le fait du sel et autres frais fais par manière de récompensacion de voyages.

III^e somme des parties dessus dictes : ij^e lxxij £. xix s. viij d.

fol. 67^v Composicions faictes au Roy notre Sire pour le fait du sel et frait de argent trouvé en l'argent dicelles composicions.

III^e Somme des parties dessus dictes : ij^m xxv £. xvj s. par.

fol. 68 Salaires de clers des greniers tant à Compiengne comme à Noion.

V^e Somme des parties dessus dictes : c v £. xij s. iiij d.

fol. 69 Salaires de mesureurs et de hecheurs de sel tant à Compiengne comme à Noyon.

VI^e Somme des parties dessus dictes : c xxxv £. viij s. ij d.p.

fol. 70^v Deschiez de sel, achas de queues, voitures par eau, frais de paages et autres frais.

VII^e Somme des parties dessus dites : ij^c xlviij £. xj s. j d.ob.

fol. 76 Louages des greniers de Compiengne et de Noion.

VIII^e Somme des parties dessus dites : iiij^{xx} vij £. xiiij s. par.

fol. 76^v Frais de buche encre et parchemin pour la chambre de la ville et autres frais.

IX^e Somme des parties dessus dites : xxiiij £. xv s. ix d.par.

fol. 77^v Autres mises de souffrans, mauvaises debtes, frais de monnoye de corbeille, de faire cest présent compte et du salaire du receveur.

X^e Somme de ceste derreine mise et despence : c xxxvij £. xiiij s.p.

fol. 79^v *Somme toute* de la ditte despence des chappitres avant dis : xij^m iiij^c lxxvij £. xiiij s. x d.p.

La recepte ordinaire du sel faicte par ledit receveur monte comme il appert par les parties cy dessus receues en les receptes faictes pour la recepte dudit sel : xv^m c xlix £. iiij d.ob.p.

Et *la despence* dudit receveur pour les parties sur ce faictes monte comme il appert cy devant : xij^m iiij^c lxxvij £. xiiij s. x d.p.

Ainsi appert que en ceste despence derreine *ledit receveur doit* pour plus receu que mis : ij^m vij^c lxxj £. v s. vj d.ob.p.

Et *on lui devoit* des mises ordinaires pour plus mis que receu comme il appert en la fin des dictes mises ordinaires : ij^m vij^c iiij^{xx} xvj £. xiiij s. vij d.p.

La recepte de tout ce présent compte *tant ordinaire comme des proffis du sel* et argent receu, monte comme il appert par les chappitres escripts en ce présent compte cy devant à : xviiij^m xj £. xiiij s. x d.ob.p.

La despence et mises ordinaires et pour le sel de toutes les parties cy devant escriptes faictes par ledit receveur pour les causes dessusdictes et à lui alouées, monte : xviiij^m xxxvij £. j s. xj d.p.

Ainsi est *deu audit receveur* pour plus mis que receu : xxv £. viij s. ob.p.

REDDITION ET APPROBATION

fol. 80 Le venredy, iiij^e jour d'avril après Pasques, l'an mil iiij^e et dix, à Compiengne, en la sale du chastel du Roy, n.s., pardevant nous Henry Auchiez, escuier, lieutenant de mons. le bailli de Senliz, en la présence de Jehan de Camely, Lorens de l'Église, Thomas Quillet, avec nous gouverneurs au temps dudit compte, Herbert l'Escrivain, Jehan Dupuys, maistre Jacque Cadot, Gile Saget à présents gouverneurs de la ville de Compiengne, Gérard Compère, Raoul de Flourens, Raoul Sanson, Jaque le Chambgeur, Jaque Aubry substitut du procureur du Roy, Jehan le Tenneur, Jaque Rose, Andrieu le Bouchier, Pierre le Boursier le joyne, Jehan Poret dit Paris, Guillaume Dubois, Jehan de Beaufort le joyne, le prier de Saint Nicolas au pont, Raoul Marcoul, Simon Tuleu, Henry l'Appostre, Jehan de Rains, Jehan Bertaut, Jehan Alimel, Thiebaut Courtin, Thomas l'Escuier, Thomas Maquerel, Flameng l'Escuier, Jehan Baillet le joyne, Colart Tirlet, Jehan Prache, Pierre Erart, Pierre de Griviller, Jaque Pannetier, Jehan Prévost mercier, Jehan de Malepart le joyne, Estienne Ferry, Gile du Val, Nyvelle Vaillant, Pieriet de Canny, Pierre Bauduin dit Roguet, Jehan Aillot, Jehan le Bouchier dit karissime, Lorin Conne, Jehan d'Evry, Simon Masse, Jehan de Brincamp, Gille Monnet et plusieurs autres pour ce appelez par adiournement, crix solennelx et de nostre commandement fu rendu ce présent compte et par la fin d'icellui trouvé *qu'il est deu audit receveur* pour plus mis que receu xxv £. viij s.ob. En laquelle somme les gouverneurs qui à présent sont ont esté condempnez et partant ledit receveur demeure quitte de ladicte recepte envers la ville ; fait le jour dessusdit.

F. de Méraumont

*
* *

1404-1406 (CC 4)

Registre en parchemin de 43 feuillets, avec lacunes entre les fol. 5 et 6, 11 et 12, 23 et 24 qui ont été numérotés ultérieurement.

Couverture : réemploi d'un document sur parchemin.

Paraphé par F. de Méraumont.

fol. 1 Le compte Jehan Filleul, receveur ordinaire de la ville de Compiengne,... pour deux ans, commençans à la Saint-Jehan-

Baptiste l'an mil quatre cens et quatre et fenissans à la Saint-Jehan-Baptiste mil quatre cens et six. Ad ce temps attournez et gouverneurs de ladicte ville honorables hommes et sages Jehan de Cameli, Laurens de l'Eglise et Gérart Compère.

j franc pour xvj s.p. pièce
Et escu d'or pour xvij s.p.

RECEPTES

Et premièrement, des debtes deues à la dicte ville par avant l'institution dudit receveur.

Somme : xlviij £. xvj s. viij. d.par.

fol. 2 Aultres receptes de surcens, louages de tournelles et d'autres maisons appartenant à la dicte ville.

Somme : c xxxj £. viij s.par.

fol. 3^v Aultres receptes de yssues de ville appartenant à la dicte ville par chartre du Roy.

Somme : xlvi s.par.

fol. 4 Aultres receptes des coustumes.

Somme : ij^c lxiiij £. ix. s.par.

fol. 6 Aultres receptes faictes par ledit receveur touchans le sel.

Somme : iij^m viij^c iiij^{xx} iiij £. xij s. x d.par.

Grosse somme de toutes les receptes de ce compte : iiij^m vij^c iiij^{xx} xvij £. xvij s. vij d.par.

MISES

fol. 7 Mises faictes par ledit receveur sur les receptes dessus dictes.

Viezes debtes deues avant l'institution dudit receveur...

Somme : iij^c j £. viij s.

fol. 8^v Rentes perpétuelles et à vie tant à cause du minage, du donjon, de la prévosté de Marnigny et des cent livres de rente à vie de Margue la Camoulde depuis le trespas de son mary.

[Sans total.]

- fol. 12 Ouvrages faiz es maisons, édifices et forteresse dicelle ville et à remettre à point les armures et artillerie...
Somme : iij^c lv £. j d.par.
- fol. 19^v Dons, présens et courtoisies faiz pour l'honneur de la ville...
 [Sans total.]
- fol. 25 [Vraisemblablement dépenses sur le sel.]
Somme : m vj^c iiij^{ss} xj £. xvij s. vij d.par.
- fol. 25^v Voyages à piet et à cheval pour le fait du sel et argent baillié aux conseillers de la ville devant nos seigneurs les généraulz pour ledit fait.
Somme : c lxij £. xv s. vij d.par.
- fol. 33 Fraiz de procès pour raison du sel.
Somme : xxxv £. ij s.par.
- fol. 34^v Dons, présens et courtoisies touchant le fait du sel.
Somme : xlix £. x s. xij d.p.ob.
- fol. 37 Louages de greniers tant à Compiengne comme à Noyon.
Somme : xi £. xiiij s.par.
- fol. 37^v Salaires de clers, hescheurs et mesureurs de greniers tant à Compiengne comme à Noyon.
Somme : lxij £. iij s. iij d.par.
- fol. 38^v Sel prins ou grenier de Compiengne pour le Roy n.s. et pour feu mons. d'Orléans dont ledit receveur n'en receut onques riens mais est deu à ladicte ville.
Somme : xxij £. x d.par.
- fol. 39^v Plusieurs menus fraiz de parchemin et aultres menuz fraiz...
Somme : xij £. iij s. ij d.par.
- fol. 40 Argent baillé à receveurs et gouverneurs subséquens et à Jehan le Féron par avant receveur.
Somme : c iiij^{ss} ix £. viij s. ij d.ob.par.
- fol. 41 Aultres mises touchans les souffrans mauvaizes debtes, les frais de cest compte et plusieurs aultres menuz fraiz.
Somme : lviiij £. xvj s. iiij d.par.

Grosse somme de ces mises cy devant escriptes : iiiij^m vii^c lxxvj £. xiiij s. v d.par.

Et *la recepte monte* comme il appert par les receptes cy devant escriptes : iiiij^m vii^c iiiij^{xx} xviiij £. xvij s. vij d.p.

Et *les mises montent* en somme toute : iiiij^m vij^c lxxvj £. xiiij s.v d.poit.par.

Ainsi appert que *ledit receveur doit* pour plus receu que mis : xxij £. iij s. i d.ob.poit.par.

REDDITION ET APPROBATION

fol. 43 Le jedy XV^e jour de juing, l'an mil iiiij^e et treize...

*
* *

1406-1408 (CC 6)

Registre complet de 93 feuillets de papier filigrané⁶.
Couverture : réemploi d'un document sur parchemin.
Paraphé par F. de Méraumont.

fol. 1 Le compte Jehan Dupuis le juesne, receveur ordinaire de la ville de Compiengne, de toutes lès receptes et mises par lui faictes, ou nom et pour ladicte ville pour deux ans commençans à la Saint-Jehan-Baptiste mil cccc et vj. Et fenissans à la Saint-Jehan-Baptiste m cccc et viij. A ce temps, attournez et gouverneurs de ladicte ville, honorables hommes et sages Herbert l'Escrivvain, Jehan Dupuis l'aisné, maître Jaque Cadot advocat et Gille Saget.

un franc pour xvi s.

un escu d'or pour xviiij s.

RECEPTES

Et premièrement des debtes deues à ladicte ville par avant l'institution dudit receveur.

Somme : v^c iiiij^{xx} xviiij £. xv s. j d.par.

fol. 2^e Aultres receptes des louages et proffis de la halle...

Somme : xliij £. xvij s.par.

fol. 4 Aultres receptes des seurchens appartenant à ladicte ville, louages du dongon, louages de tournelles, de la maison de la ville et des près...

Somme : c xxj £. xiiij s.par.

fol. 6^v Aultres receptes des yssues de ville appartenant à ladictte ville par chartre du Roy.

Somme : cxviiij s.par.

fol. 7 Aultres receptes des coustumes appartenant à ladictte ville, c'est à savoir les ij s. du tonnel, de la chaussée de la prévosté de Marrigny et de plusieurs aultres choses appartenant à ladictte ville.

Somme : v^c xliij £. v s. viij d.p.

fol. 10^v Aultres receptes de finances faictes à ladictte ville sur rente d'argent baillé par le receveur subséquent et d'autres choses.

Somme : c vj £. ij s.j. d.ob.par.

fol. 11^v De une taille faicte à ladictte ville...

Somme : viij^c xx £. p.

fol. 12 Aultres receptes faictes par ledict receveur touchans le sel vendu ou grenier de Compiengne...

Somme : iiij^m iiiij^c lxxj £. xj s. iij d.p.

Somme : v^m vij^c xj £. ij s. j d.ob.par. *de toutes les receptes dessus dictes.*

MISES

fol. 13^v Mises faictes sur les dictes receptes par ledit receveur...

Viezes debtes deues avant institution dudict receveur.

Somme : ij^c iij £. v s. v d.p.

fol. 15 Rentes perpétuelles escheues ou temps de ceste recepte...

Somme : vij^c iiiij^m xvj £. xiiij s. vij d.p.

fol. 19 Frais de finances fais pour le fait et gouvernement de ladictte ville pour ce que autrement bonnement on ne pouvoit recouvrer d'argent...

Somme : lxj £. xv s.xj d.ob. et poit.par.

fol. 20^v Gaiges et pensionnaires de advocas, procureurs, clerks de baillage, garde de seel, tabellion, atornez, clerc, sergent,

charpentier, collecteurz de coustumes, arbalestriers, cirurgien et autres.

Somme : ij^c liij £. xij s. vj d.p.

fol. 23 Voyages à piet et à cheval et autres frais ordinaires dépendant de sesdiz voyages...

Somme : c xvj £. xiiij s. iiij d.p.

fol. 33 Frais de procès, de execucions, de lettres de usages, et autres menuz frais...

Somme : iiij^{xx} xiiij £. x s. ij d.p.

fol. 39 Achas de canons, de matères, voitures, peine de ouvriers, de manouvriers pour la repparacion de la forteresse, pont, chaussée...

Somme : v^c iij £. x s. vj d.par.

fol. 55 Aultres mises pour les repparacions faictes oudit temps es maisons et édifices de laditte ville.

Somme : iiij^{xx} vj £. xiiij s. iij d.p.

fol. 60^v Dons, présens, mangiers, disners et courtoisies fais et donnez pour l'onneur de laditte ville...

Somme : c xxxj £. ij s. xj d.p.

Aultres mises faictes pour plusieurs menues choses...

Somme : lj £. xvij s. viij d.par.

fol. 71 Aultres mises faictes par ledit receveur pour le fait du sel.

Et premiers viezes debtes deues avant l'institution dudit receveur pour la restitution de l'emprunt fait en l'an mil ccc iiij^{xx} et xvj pour la formetur du grenier à sel dudit Compiengne.

Somme : iiij^c lxxiiij £. vij. s.par.

fol. 74 Achas de sel pour la provision et fourniture du grenier de Compiengne.

Somme : ij^m v^c x £. xix s. ix d.ob.par.

fol. 78 Voyages à piet et à cheval touchans le sel...

Somme : xxvij £. v s. ij d.p.

fol. 82^v Frais de disners et mengiers pour le fait du sel...

Somme : c xv s. iiij d.p.

- fol. 84 Portages de sel et autres frais fais à destendre le sel...
Somme : lxiiij £. viij s.p.
- fol. 88 Louage de grenier, salères de clerc, hécheur et mesureur de grenier de Compiengne.
Somme : lviiij £. xj s. x d.ob.par.
- fol. 89^v Argent baillé à plusieurs receveurs subséquens sur ce que ledit Dupuis pouvoit devoir à cause de ladite recepte.
Somme : c lxxv £. iij s. ij d.poit.
- fol. 90 Aultres menuz frais tant de mauvaizes debtes, fraiz de corbeille du compte, et salaire de receveur...
Somme : lxxvij £. j s. viij d.p.
Somme toute des mises dessus dictes : v^m vj^c iiij^{xx} ij £. vij s. iiij d.ob.
 Et la *recepte monte* en somme toute : v^m vij^c xj £. ij s. j d. et ob.p.
 Ainsy appert que *ledit receveur doit* pour plus avoir receu que mis : xxviiij £. xiiij s. ix d.p.

REDDITION ET APPROBATION

- fol. 93^v Le venredy xi^e jour de juing l'an mil iiij^e et xiiij...

*
 * *

1408-1410 (CC 8)

Registre complet en parchemin de 60 feuillets.

Couverture en parchemin.

Paraphé par F. de Méraumont.

- fol. 1 Le compte Pierre le Boursier le juesne, receveur ordinaire de la ville de Compiengne de toutes les receptes et mises par lui faictes ou nom et pour ladicte ville pour deux ans commençans à la Saint-Jehan-Baptiste l'an mil quatre cens et huit et fenissans à la Saint-Jehan-Baptiste l'an mil iiij^e et dix. A ce temps attournez et gouverneurs de laditte ville, honorables hommes et sages Herbert l'Escripvain, Jehan Dupuis l'aisné, maistre Jaque Cadot, advocat et Gile Saget. Lequel Pierre le Boursier depuis le temps de sa recepte fine est alé de vie à trespasement. Et pour ce Jehanne la Bouchière, vesve dudit deffunct et Jehan le Bouchier, tuteur des enfans dudit deffunct

et de ladicte vesve, baillent et rendent ledit compte en la manière qui s'ensuit.

Un franc d'or pour xvj s.

Un escu d'or pour xvij s.par.

RECEPTES

Et premièrement, des debtes deues à ladicte ville par avant l'institution dicellui receveur.

Somme : ij^e iiij £. iij s. j d.ob. et le tiers de j d.p.

fol. 2 Aultres receptes du fait des halles.

Somme : xlix £. xvij s. viij d.p.

fol. 3 Aultres receptes de surcens, louages de tournelles, louages de dongon, de la maison de la ville et des près.

Somme : c xxvij £. ij s.p.

fol. 5 Aultres receptes de yssues de ville.

Somme : xij s.

Aultres receptes des coustumes appartenant à ladicte ville comme les deux solz pour tonnel, et douze deniers pour queue yssans hors de Compiengne, la prevosté de Marrigny, le minage, les deppendances, la chaussée et autres menues choses.

Somme : m ij^e lxxv £. ix s. viij d.p.

fol. 9 Aultres receptes faictes par ledit receveur de plusieurs choses vendues au proffit de laditte ville comme la nasselle et certaine quantité de pierre, et aussi l'amende de Berthélemy Bridoul.

Somme : xxxiiij £. xvj s.p.

Aultres receptes faictes par ledit receveur de taille et de empruns pour trouver finance pour le gouvernement de ladicte ville.

Somme : ix^e liij £. ij s.p.

Grosse somme de la recepte ordinaire *sans le sel* : ij^m vj^e xlviij £. iij s. v d.ob. et le tiers de vij d.

fol. 10 Aultres receptes touchans le sel vendu ou grenier de Compiengne.

Somme : ij^m ix^e xxix £. ij s. xj d.p.

fol. 11^v Aultre recepte de ce qui a esté restitué dudit emprunt ou temps de ceste recepte.

Somme : ii^c lvij £. ix s.p.

Somme toute du proffit dudit sel : iij^m c iiiij^s vj xj s. xj d.p.

Grosse somme de toute ladicte recepte tant du sel comme de l'ordinaire : v^m viij^c xxxij £. xv s. iiiij d.ob. et le tiers de j d.p.

MISES

fol. 24^v Mises faictes par ledit receveur sur les receptes dessus dittes.
Et premiers.

Viezes debtes deues avant l'institution dudit receveur institué pour deux ans...

Somme : clxxix £. vj s. ix d.p.

fol. 28 Ouvrages et matères touchans le pont, la forterresse et la chaussée dicelle ville.

Somme : m ij^c xxij £. xij s. vij d.p.

fol. 39^v Ouvrages pour les édifices de la ville sans y comprendre riens de la forterresse.

Somme : xlvj £. xv s.p.

fol. 42^v Dons, présens et courtoisies...

Somme : c xiiij £. j s. viij d.ob.

fol. 47^v Cy après s'ensuivent les souffrans et ceulz qui sont demourez quictes de aucunes choses qu'ilz povoient devoir à la ville...

Somme : c iiiij^s iij £. vj s.p.

Somme de la despence ordinaire sans la despence du fait du sel...
iij^m c lxxv £. xvj s. viij d.ob.poit.par.

fol. 49^v Achas de sel pour* la fourneture du grenier à sel de Compiengne.

Somme : ij^m c iiiij^s ix £. vij s.p.

fol. 51 Portaiges de sel et autres menuz frais qui en deppendent.

Somme : xiiij £. ij d.p.

fol. 51^v Voyages à piet et à cheval touchant le sel.

Somme : iiiij^x xix £. xiiij s. ij d.p.

fol. 55^v Salaires du clerc du grenier de Compiengne, hescheur et mesureur.

Somme : lvj £. ij s. iiiij d.p.

fol. 56 Aultres mises pour plusieurs choses menues livrez pour la maison de la ville comme la nate, parchemin, ancre, buche...

Somme : xij £. xvij s. iiiij d.p.

fol. 56^v Argent baillié à receveurs depuis laditte recepte fenie sur ce qu'il peust devoir...

Somme : c lxxj £. xvij s. xj d. et ij tiers de den. par.

fol. 57 Aultres mises touchans mauvaises debtes et aultres choses que ledit receveur et ses ayans cause requière estre allouez en leurs mises sans mandement et descharge pour les causes cy après déclarées.

Somme : lxxv £. vj s. vj d.p.

Somme de la despence du sel et de ce dernier chappitre : ij^m vj^c iiiij £. iiiij s. v d. et ij tiers de denier.

Grosse somme de toute la dernière despence tant ordinaire comme du sel : v^m vij^c iiiij^x £. j s. ij d.poit.par.

Et la *recepte monte* : v^m viij^c xxxiiij £. xv s. iiiij d. ob. ; et j. tiers de j. d.p.

Ainsi appert que *ledit receveur* doit pour plus receu que mis : liij £. xiiij s. ij d.ob.p.

REDDITION ET APPROBATION

fol. 60^v Le venredy xij^c jour de novembre, l'an mil iiiij^c et xvij...

*
* *

1411-1412 (CC 9)

Registre de 50 feuillets de papier filigrané avec lacune au début, la pagination ancienne débutant au folio 111.
Sans couverture.

fol. 1 Aultres fraiz, mises et despenses de gens d'armes, capitaines et autres gens qui ont gardé la ville de Compiengne.

Somme : v^e lxxj £. vj s. iiii d.par.

fol. 22^v Voyages pour le fait de la guerre.

Somme : xxix £. xvij s. iiij d.

fol. 37 Voyages pour le fait des procès menz pour la forteresse et pour visiter les quarrières.

Somme : xiiij £. x s.p.

fol. 45 Fraiz de disners, dons et présens.

Somme : xxviiij £. xiiij s. iij d.

fol. 51 Ceulz qui sont demourez quictes de aucune partie de leurs taux desdites tailles...

Somme : xliij £. x s.

fol. 65 Ceulz dont le procureur de la ville a prins la deffence et qui sont demourez en la poursuite de la ville.

Somme : xlij £. xvij s.p.

fol. 67 Aultres gens que poursuivoit ledit receveur.

Somme : xl s.p.

fol. 67^v Ceulx qui ont esté poursuiuz et mis en court par ledit receveur pour leurs taux des assiettes des tailles.

Somme : xiiij £. iij s.

fol. 68^v Les souffrans et ceulz qui sont en souffrance par mandement des gouverneurs.

Somme : iij^e lxviiij x s.

fol. 77 Argent baillé aux receveurs ordinaires de ladite ville...

Somme : v^e iiij^{xx} xiiij £. xij s. v d.

fol. 79 Aultres mises faictes par ledit receveur touchant mauvaizes debtes...

Somme : c iij £. iij s. iij d.

fol. 93 *Grosse somme de toutes les mises dessus dictes* : iij^m cl £. xij s. vj d.

Et la recepte monte : iij^m iiij^{xx} vj £. xvij s. x d.ob.

Ainsi appert que *ladicte ville lui doit* pour plus mis que receu :
lxij £. xiiij s. vij d.ob.

REDDITION ET APPROBATION

fol. 93^v Le venredy, xvii^e jour d'aoust, l'an mil iiij^e xxv...

*
* *

1422-1424 (CC 10)

Registre complet de 130 feuillets de papier filigrané.

Couverture : réemploi d'un document sur parchemin.

Paraphé de Kerromp.

fol. 1 Le compte Pierre Crin, receveur ordinaire de la ville de Compiègne, de toutes les recettes et mises par lui faictes ou nom et pour laditte ville pour deux ans, commençans à la Saint-Jehan-Baptiste l'an mil quatre cens vint et deux, et fenissans à la Saint-Jehan-Baptiste l'an mil quatre cens vint et quatre. A ce temps attournez et gouverneurs de *ladicte ville*, honorables hommes et sages Thomas Quillet, Andrieu le Bouchier et François de Méraumont.

Depuis ledit jour Saint-Jehan mil iiij^e xxij jusques au xxj^e jour de septembre l'an mil iiij^e xxiiij, cinq doubles pour viijd. par.

Et depuis ledit xxj^e jour de septembre jusques à *ladicte Saint-Jehan* mil iiij^e xxiiij, six doubles pour viij d.

Un escu d'or dicelle monnoie pour xxiiij s.p.

RECEPTES

Et premiers viezes debtes deues avant l'institution dudit receveur.

Somme : xxiiij s.

fol. 1^v Aultres recettes pour le fait des halles de *ladicte ville* pour le premier an de cest compte.

Somme : viij £. viij s.p.

fol. 3 Aultres recettes, louages, rentes et surcens... pour le premier an...

Somme : liiij £. x s. viij d.p.

fol. 5 Aultres recettes des yssues... des habitans taillables dicelle ville qui sont alez demourer hors de *ladicte ville* depuis la

Saint-Jehan-Baptiste l'an mil iiiij^e xxij, jusques au xxj^e jour de septembre l'an mil iiiij^e xxiiij...

Somme : l £. xj s. vij d.ob.

- fol. 7^e Aultres receptes faictes par ledit receveur des coustumes courans au proffit de ladicte ville sur le vin, la chaussée et autres menues choses depuis len commencement de sa recepte jusques au dessus dit xxj^e jour de septembre l'an mil iiiij^e vint et trois exclus.

Somme : iiij^e iiiij^s iiij £. x s. iiiij d. j doublet.

- fol. 10^e Aultres receptes de tailles, empruns... depuis la dicte Saint Jehan l'an mil iiiij^e xxij jusques au xxj^e jour de septembre l'an mil iiiij^e xxiiij.

Somme : xxxvij £. ix s. iiiij d.

- fol. 12 Aultres receptes touchant l'aide que ladicte ville prent sur le sel par don du Roy...

Somme : lxxvij £. xv s.p.

Somme toute de la recepte dessusdicte : vj^e iiij £. ix s. p. à cinq doubles pour viij d. qui est avalué à vj doublet pour viij d. à la somme de v^e ij £. xvij s. vj d.p.

- fol. 14 Aultres receptes faictes par ledit receveur en monnoye six doubles pour huit deniers parisis ou derrain an... fenissans à la Saint-Jehan mil iiiij^e xxiiij.

Un escu d'or pour xxiiij s.p.

Six doubles pour viij d.

Et premièrement pour le fait des halles.

Somme : vij £.

- fol. 14^b Aultres receptes des louages, rentes et surcens appartenant à ladicte ville pour le derrain an...

Somme : xxiiij £. xvij s.p.

- fol. 16 Aultres receptes de yssues pour le derrain an...

Somme : xij s.p.

- fol. 16^e Aultres receptes des coustumes appartenant à ladicte ville comme des ij s. du tonnel, le denier, la chaussée... depuis le xxj^e jour de septembre mil iiiij^e xx iiij jusques à la Saint-Jehan ensuivant iiiij^e xxiiij.

Somme : iiij^c xj £. iiij s. xj d. poit.

fol. 18^v Aultres receptes touchant tailles et empruns...

Somme : c iiij^{ss} xij £. ix s.p.

fol. 20^v Aultres receptes touchant le sel.

Somme : xxiiij £. xvij s.p.

Somme toute de toute la recepte dessusdicte : en six doubles pour viij d : vj^c lviiij £. xviiij s. xj d. par.

Grosse somme de toute la recepte à vj doubles pour viij d. : xj^c lxj £. xvj s. v d.p.

MISES

fol. 22 Mises sur ce faictes par ledit receveur.

Et premièrement, s'ensuivent les mises faictes par ledit receveur en cinq doubles pour viij d.p.

Rentes perpétuelles.

Somme : xlj £. p.

fol. 24 Gaiges et pensionnaires.

Somme : iiij^{ss} j £. iiij s.p.

fol. 26^v Voyages à piet et à cheval.

Somme : lxxvij £. vij s. iiij d.

fol. 40 Fraiz de gens de guerre envoie de par ladictte ville tant devant le chastel de Saintines comme de Pacy et autres.

Somme : xliiiij £. iiij s. v d.

fol. 48 Ouvrages fais tant en la forteresse comme es édifices de la ville.

[Sans total]

fol. 77^v Obsèques du Roy Charles.

Somme : xlviij s. iiij d.p.

Louage des halles...

Somme : liij s. iiij d.

fol. 78 Dons et présens.

Somme : xxiiij £. vj s. ij d.

- fol. 85 Aultres mises pour la restitution d'aucune partie du prest fait à ladicte ville es mois de juillet et d'aoust *iiij^e* *xxij*...
- Somme* : *xvj* £.
- Grosse somme de ces mises* en *v* doubles pour *viiij* d. : *iiij^e* *xxxvij* £. *x* s. *iiij* d.ob. qui sont avaluez à *vj* doubles pour *viiij* d. à la somme de : *iiij^e* *lxiiij* £. *xij* s.
- fol. 88 Aultres mises faictes par ledit receveur en monnoye *vj* doubles pour *viiij* d.p.
- Rentes perpétuelles.
- Somme* : *xxvij* £. *xvij* s.p.
- fol. 89 Gaiges et pensionnaires pour la derraine année...
- Somme* : *lv* £. *ix* s.p.
- fol. 90^v Ouvrages pour la forteresse et les édifices de ladicte ville faiz ou derrain an...
- Somme* : *c* *lx* £. *j* s. *x* d.
- fol. 110 Dons et présens en six doubles pour *viiij* d.
- Somme* : *xvij* £. *xij* s. *xj* d.
- fol. 115 La despense faicte de l'argent de la taille faicte à Compiengne en avril mil *iiij^e* *xxij* avant Pasques.
- Somme* : *c* *xlviij* £. *xiiij* s. *viiij* d.
- fol. 121^v La restitution d'une partie du prest fait à ladicte ville es mois de juillet et d'aoust mil *iiij^e* *xxij*...
- Somme* : *xxij* £. *viiij* s.p.
- fol. 122^v Ceuls qui sont tenus quittes d'aucunes choses quilz devoient à ladicte ville et en souffrance pour les causes contenues en leurs descharges.
- Somme* : *iiij^e* *xlx* £. *xviiij* s. *ix* d.ob.
- fol. 127 Aultres mises de mauvaises debtes touchant la taille faicte en avril dont il fait recepte cy devant et aussi l'ordinaire et aultres menuz frais.
- Somme* : de ce chappitre : *xxx* *iiij* £. *xviiij* s.p.
- Somme des mises* allouez en *vj* doubles pour *viiij* d : *viiij^e* *xv* £. *xix* s. *ij* d.ob. par.

Grosse somme de toutes les mises : xj^e iiiij^s £. xj s. ij d.ob.

Et la recepte monte : xj^e lxj^e £. xvj s. v d.p.

Ainsi appert que *on doit audit receveur* pour plus mis que receu : xviiij £., xiiij s. ix d.ob.par.

REDDITION ET APPROBATION

fol. 129^v Les venredy et samedy xvj^e et xvij^e jours de mars l'an mil iiiij^e xxiiij...

*
* *

1424-1426 (CC 11)

Registre complet de 80 feuillets de papier filigrané.

Couverture : réemploi d'un document sur parchemin.

Paraphé par de Jouengnes.

fol. 1 Le compte Jehan Sortes, recepveur ordinaire de la ville de Compiengne, pour deux ans, commençans au jour Saint Jehan-Baptiste mil cccc et xxiiij et fenissans au jour Saint Jehan-Baptiste mil iiiij^e et xxvj, de toutes les receptes et mises par lui faictes pour et ou nom de ladicte ville pour les deux ans dessus diz. A ce temps, attournez et gouverneurs dicelle ville, honorables hommes et sages Jehan Filleul, Jehan Doizy et Pierre Crin.

Monnoye : vi doubles pour viij d.

Un escu d'or pour xxiiij s.

Et premiers vieses debtes deues avant l'institution dudit recepveur.

Somme : c liiij £. viij s. x d.p.

fol. 2^v Aultres receptes faictes par ledit recepveur pour les deux ans dessus diz pour le fait des halles.

Somme : xxiiij £. p.

fol. 3^v Aultres receptes de louages, rentes et seurens...

Somme : lxxvj £. xj s. iiiij d.

fol. 6^v Aultres recepte dissue pour les deux ans dessus diz des personnes cy après nommées qui estoient et sont partis de ladicte ville et qui estoient taillables à icelle au jour de leur partance.

Somme : xj £. p.

fol. 7^v Aultres receptes faictes par ledit recepveur pour les deux ans dessus diz des coustumes courans sur le vin au pourffit de ladicte ville, la chaussée, le minage, la prévosté de Marigny...

Somme : iiij^e lxxj £. x s. x d.

fol. 10^v Aultres receptes pour les deux ans dessus diz des deux sols que ladicte ville a droit de penre par don du Roy sur chacun minot de sel vendu ou grenier dudit Compiengne.

Somme : vj^{is} xvj £. xvj s.p.

fol. 11^v Autre recepte... touchant une taille et aultres denrées vendues au pourffit de ladicte ville...

Somme : xv £. ij s. x d.

fol. 12 Aultres receptes dempruns.

Somme : lxxij s.p.

Grosse somme de toutes les receptes dessus dictes : viij^e iiij^{is} iij £. j s. x d.p.

MISES

fol. 13 Mises et paies sur ce faictes par moy recepveur dessus nommé.

Premiers en vieses debtes deues avant mon institucion de receveur.

Somme : xlviij £. xix s. x d.

fol. 17^v Aultres mises en rentes perpétuelles.

Somme : ij^e ix £. xiiij s.p.

fol. 21 Aultres mises en gaiges et pensionnaires...

Somme : c xxxij £. v s.p.

fol. 24 Aultres mises faictes pour plusieurs ouvrages fais pour la forteresse de ladicte ville et en achat de mathères...

Somme : vj^{is} xij £. ij s. iiij d. et j doublet.

fol. 47 Aultres mises en achat d'artillerie pour la seureté de la ville.

Somme : xxvj £. xviiij s. x d.

fol. 49 Aultres mises faictes en dons et en présens...

Somme : c £. xiiij s. viij d.p. et j doublet.

- fol. 62 Aultres mises faictes en voiaiges à piet et à cheval...
Somme : vj^{ss} vj £. xvj s. iiij d.p. et j doublet.
- fol. 74 Aultres mises faictes en procès et aultres menus frais...
Somme : xxvij £. xiiij s.p.
- fol. 77 Aultres mises faictes en restitution d'empruns fais ou temps
de recepte, gens tenus paisibles...
Somme : xxxvj £. vij s. x d.
- fol. 79 Aultres mises de viaises debtes et frais que ledit recepveur à
eux à cause de ladicte recepte à l'occasion de ce présent
compte dont il n'a aucunes descharges.
Somme : xxv £. xv s.
Grosse somme de toutes les mises dessus dictes : viij^c lxxvij £. vj s. ij
d.p.
Et la recepte monte : viij^c iiij^{ss} iij £. j s. x d.
Ainsi appert que *ledit receveur doit* pour plus receu que mis : xv £.
xv s. viij d.

REDDITION ET APPROBATION

- fol. 80 Le lundy, xix^{me} jour de mars, l'an mil iiij^c et trente...

*
* *

1426-1429 (CC 12)

Registre lacunaire de 235 feuillets de papier filigrané ; une première
partie de 104 feuillets, une seconde de 130 feuillets.
Couverture : réemploi de parchemin.

- fol. 1 Le compte Gille Aquart, receveur ordinaire de la ville de
Compiengne pour trois ans commençans à la Saint-Jehan-
Baptiste l'an mil iiij^c vint six et fenissans à la Saint-Jehan-
Baptiste l'an mil iiij^c vint neuf, de toutes les receptes et mises
par lui faictes pour ladicte ville pour lesdiz trois ans. A ce
temps attournez et gouverneurs de ladicte ville, honorables
hommes et sages Thomas Quillet, Jehan Filleul et Pierre
Crin.

Un escu d'or pour xxij s.p.

Et premiers.

Viezes debtes deues à ladicte ville par avant l'institution dudit receveur.

I^e Somme : c lxx £. ix s. vij d.ob.p. et iiij muys, v mines de blé.

fol. 4 Aultres receptes pour le fait des halles...

II^e Somme : xxxj £. x s. iiij d.p.

fol. 5^v Aultres receptes de louages, rentes et surcens...

III^e Somme : c lxj £. iiij s.

fol. 8^v Aultres receptes de yssues...

IIII^e Somme : xx £. viij s. viij d.

fol. 10^v Aultres receptes des coustumes courans sur le vin, la chaussée, le mesurage...

V^e Somme : m ij £. xvij s.p.

fol. 14^v Aultres receptes du minage de Compiengne...

VI^e Somme : iiij^c vj £. v s. viij d. et xl muys, j mine de blé.

fol. 15 Aultre recepte de blé vendu dudit minage.

VII^e Somme : xj £. xij s.p.

fol. 16^v Aultres receptes faictes par ledict receveur touchant la prévosté de Marrigny et ses déppendances...

VIII^e Somme : c xliij £. vij s. vij d.

fol. 18^v Aultres receptes de l'aide de ij s. sur chacun minot de sel vendu ou grenier de Compiengne appartenant à ladicte ville par don du Roy...

IX^e Somme : ij^c xliij £. xix s. vj d.

fol. 19 Aultre recepte des charmaris.

X^e Somme : xxvj s.p.

fol. 19^v Aultres receptes faictes par ledit receveur des tailles et empruns... et aussi de la taille faicte ou mois de may iiij^c xxvj par avant l'institution dudit receveur pour la forteresse dicelle ville.

XI^e Somme : ix^c xiiij £. iiij s. iiij d.p.

Grosse somme d'argent : iiij^m c vij £. iiij s. viij d.p. et xliiij muys, vj mines de blé.

MISES

fol. 21 Mises sur ce faictes par ledit receveur.

Et premiers.

Viezes debtes deues par ladicte ville avant l'institution dudit receveur.

I^e Somme : iiiij^e iiiij £. xj s. iij d. j doublet et poit.

fol. 45 Rentes perpetuelles.

Somme : viij^e xxxv £. xv s.ob. poit. et xxxix muis, viij mines de blé.

fol. 67 Gaiges et pencionnaires.

Somme : ij^e xlvij £. ij s.p.

fol. 71 Frais de procès paiez par ledit receveur...

Somme : lxxij £. xj s. viij d.p.

fol. 81 Ouvrages pour la forteresse...

Somme : vij^e lxiiij £. xiiij s. ix d. j doublet, j ob.

fol. 174 Ouvrages pour les edifices de ladicte ville...

Somme : xxx £. xj s. iiiij d.p.

fol. 182 Dons et présens faiz pour l'onneur de ladicte ville...

Somme : iiiij^x xvj £. xvj s. j d.

fol. 206 Voyages à piet et à cheval...

[Sans total]

*
* *

1429-1431 (CC 13)

Registre lacunaire de 301 feuillets de papier filigrané⁷.

Couverture : réemploi de parchemin.

RECEPTES

[Probablement chapitre concernant le minage, taille, treffons]

fol. 1^v *I^e Somme* : xliij £. vj s. vi d.

fol. 2 Aultres receptes de la revenue des halles...

II^e Somme : xvj £. viij d.

- fol. 3^v Aultres receptes de louages, rentes et surcens...
III^e Somme : c xij £. vj d.
- fol. 7 Aultres receptes des louages des deux molins fais es halles de Compiengne en l'esté mil iiiij^e et trente pour mouldre pendant le siège qui lors estoit devant ladicte ville et aussi du louage du passage de la rivière.
III^e Somme : lxxix £. xvij s.p.
- fol. 9 Aultres receptes de yssues...
V^e Somme : viij £. vij s. iiij d.
- fol. 10 Aultres receptes des coustumes courans sur le vin, la chaussée...
VI^e Somme : ix^e viij £. iij s. iij d.p.
- fol. 14 Aultre recepte du minage... et du mesurage du grain...
VII^e Somme : v^e iiiij^s j £. vij s. iij d.
Somme du blé : lxxj muys, ix mines et demie, demy quart. et viiij boicel.
 Et deux muys xj mines quart. et demy et j boicel.
 Et vij mines d'orge.
- fol. 18 Aultres receptes des rentes, justice, proffic revenues et possessions appartenant à ladicte ville de Compiengne à cause de la prévosté de Marrigny...
VIII^e Somme : xxix £. xj s.
- fol. 22 Aultre recepte de l'aide de deux solz par. sur chacun minot de sel vendu ou grenier de Compiengne.
IX^e Somme : iiij £. ij s.
- fol. 22^v Aultres receptes de tailles, dons et empruns...
X^e Somme : ij^m ij^e iiiij^s ij £. v s. x d.
- fol. 24 Aultres receptes des vendicions de cuirs et peaulz des bestes cy après décléré et de vendicions de chaulz et aussi recette de bestes blanches et aultres menues choses.
XI^e Somme : lxxvij £. vj s. et iiij^e bestes.
- fol. 26^v Aultre recepte de vendicion de grains mis en grenier en

l'hostel du Roy n.s. pour la provision de ladite ville pendant le siège en l'an mil iiij^e et trente.

XII^e Somme : c xl £. xvj s. vi d.

fol. 27^e Aultre recepte de blé vendu... des années iiij^e xxix et iiij^e et trente.

XIII^e Somme : lxxviiij £. viij s.p.

Grosse somme d'argent en recepte : iiij^m iiij^e lxj £. xij s. x d.p.

Somme du blé : lxxj muys, ix mines et demie, demy quart et demy boicel.

Grosse somme d'avaine : ij muys, xi mines quart et demy et j boicel.

Et vij mines *d'orge*.

Et iiij^e *bestes blanches*.

MISES

fol. 29^e Mises sur ce faictes par ledit receveur.

Et premiers viezes debtes deues par ladite ville avant l'institution dudit receveur.

I^e Somme : c £. viij s. viij d.

fol. 34^e Rentes perpétuelles.

II^e Somme : iii^e iiij^{ss} viij £. ij s. x d.

Et xxxvij muys, demie mine de blé.

Et ij muys et demy d'avaine.

fol. 45 Gaiges et pencionnaires.

III^e Somme : ij^e iiij^{ss} xj £. viij s.

fol. 49^e Frais de lettres, impétracions de procès et descharges.

III^e Somme : xxiiij £. xj s. vj d.

fol. 54 [Ce chapitre lacunaire concernait probablement la première botte d'ouvrages pour la forteresse]

V^e Somme : v^e lxj £. xiiij s. vij d.ob. et j double. Et viij mines de blé.

fol. 57 Seconde botte d'ouvrages pour la forteresse.

VI^e Somme : iiij^e xix £. j s. iiij d. ij doubles.

- fol. 93 Tierce botte d'ouvrages pour la forteresse.
VII^e Somme : ij^e lvij £. xvij s. vij d.
 Et ij mines de blé.
- fol. 133 Quarte botte d'ouvrages pour ladicte forteresse.
VIII^e Somme : lxij £. xvij s. x d.
- fol. 147 Ouvrages du bolvart du pont fait depuis le siège levé ou temps de ce compte.
IX^e Somme : iij^e iiij^s xvij £. vij s. x d.
- fol. 183^v Ouvrages fais ou temps de ce compte à édifices et fonder la tour nuesve du coing des Jacobins.
X^e Somme : c xxiiij £. xv s. j d. j doublet.
 Et v mines, j quart. et demy et ung boicel d'avaine.
- fol. 192^v Ouvrages fais ou temps de cest compte es édifices de ladicte ville.
XI^e Somme : xxvj xvij £. iij d.p.
- fol. 199^v Argent baillé aux gens d'armes qui estoient à Compiègne pendant le siège de l'an iii^e trente pour supporter leur despense avecques le blé, vin et char à eulz baillé pour emploier en ladicte despense.
XII^e Somme : iij^e iiij £. j s.p.
- fol. 206 Autre botte pour la despense du siège devant Compiengne. Et premièrement.
XIII^e Somme : iiij^e lxvij £. iij s. v d. j double.
 Et iij^e bestes.
- fol. 230 Aultre botte de despense de gens d'armes pendant le siège.
XIII^e Somme : iiij^s xv £. ij s. iiij d.
- fol. 241 Aultre botte de despense des gens d'armes fais pendant ledit siège de l'an iii^e trente.
XV^e Somme : xj muys, x mines, iij quart. de blé.
- fol. 242 Voyages à pié et à cheval...
XVI^e Somme : iij^e iiij^s xj £. vij s. ij d.
- fol. 278^v Dons et présens fais pour l'onneur de ladicte ville...

Et premier.

XVII^e Somme : c liiij £. xv s. iiij d. j double.

fol. 301^v Restitucion de païé du prest.

[La fin manque]

Notes tableau de la page 208 et 209

(1) Ces archives ont été classées par H. l'Épinois qui a publié des *Notes extraites des Archives communales de Compiègne* dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome XXIV (1863), p. 471-499 et tome XXV (1864) p. 123-161.

(2) Carolus Barré, Les institutions municipales de Compiègne au temps des gouverneurs-attournés, 1319-1692, dans *Bulletin Philologique et historique*, 1940-1941, Paris 1942, tir. à part.

(3) Pour faciliter la bonne compréhension du lecteur, la coupure des mots, l'accentuation et la ponctuation ont été modernisés dans les textes dont les passages ont été ici transcrits.

Les abréviations usitées sont les suivantes :

£	livre
s.p.	sols parisis
d.p.	denier parisis
d.ob.p.	denier obole parisis
poit.	poitevine
quart.	quarteron

(4) Dépenses ou mises.

(5) Le grenier à sel de Compiègne est une institution royale de Charles VI ; *Bibl. Nat.*, Collection de Picardie, vol 168, fol. 199 v^o ; Carolus Barré, Les institutions municipales de Compiègne, op. cit., p. 79 ; L. Carolus-Barré, Ordonnance inédite du 24 juin 1396 transférant à Compiègne le grenier à sel de Noyon, dans *Bulletin Philologique et historique* du C.T.H.S., 1974, p. 78-80.

(6) CC 5 1406-1408 : registre lacunaire en parchemin de soixante cinq feuillets, couvre la même période que le compte CC 6.

(7) Plusieurs passages de ce registre très important pour l'histoire du siège de 1430 ont été publiés ; A. Sorel, La prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne, Paris 1889 ; P. Champion, Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne, Paris 1906 ; J.-B. Mestre, Guillaume de Flavy n'a pas trahi Jeanne d'Arc, Compiègne 1934. C'est dans ce registre que se trouvent les deux mentions de Jeanne d'Arc dont les fac-simile sont donnés à la fin du présent article.

BALANCE DES COMPTES

Dates	Valeur de l'argent	Recettes
1398-1402	1 franc pour 16 s.p. 1 franc pour 16 s.p.	2862 £. 13 s, 6 d.p. (ordinaire) + 15149 £. 4 d.ob.p. (sel) = 18011 £. 13 s, 10 d.ob.p.
1404-1406	1 franc, pour 16 s.p. 1 escu d'or pour 18 s.p.	4798 £, 17 s, 7 d.poit.p.
1406-1408 (papier)	1 franc pour 16 s. 1 escu d'or pour 18 s.p.	5711 £, 2 s, 1 d.ob.p.
1408-1410	1 franc or pour 16 s. 1 escu or pour 8 s. par.	2647 £, 3 s, 5 d.ob. et le tiers de 7 d. (ordinaire) 3186 £, 11 s, 11d. = 5833 £, 15 s, 4 d.ob et le tiers de 1 d.p.
1411-1412		3086 £, 17 s, 10 d.ob.
1422-1424	5 doubles pour 8.d (1423) 6 doubles pour 8 d. (1424) 1 escu d'or pour 24 s.p.	1161 £, 16 s, 5 d.p.
1424-1426	6 doubles pour 8 d. un escu or pour 24 s.	883 £, 1 s, 10 d.p.
1426-1429	un escu or pour 23 s.p.	3107 £, 4 s. 8 d.p. 44 muys, 6 mines de blé
1429-1431		4361 £, 12 s, 10 d.p. somme de blé : 61 muys, 9 m et demie et demy quart. et demy boicel somme avaine : 2 muys, 11 m quart. et demy et 1 boicel 7 mines d'orge 300 bêtes blanches

VILLE DE COMPIÈGNE

)

Dépenses et mises	Balance	Jugement
59 £, 7 s, 1 d.p.	dû au receveur 2 796 £, 13 s, 7 d.p. le receveur doit 2771 £, 5 s, 6 d.ob.p. dû au receveur 25 £, 8 s, ob.p.	vendredi 4 avril 1410 après Pasques
57 £, 14 s, 10 d.p. (sel)		
37 £, 1 s, 11 d.p.		
76 £, 14 s, 5 d.poit.par	le receveur doit 22 £, 3 s, 1 d.ob.poit.par	jeudi 15 juin 1413
82 £, 7 s, 4 d.ob.	le receveur doit 28 £, 14 s, 9 d.p.	vendredi 11 juin 1413 (sic = 16)
75 £, 16 s, 8 d.ob.poit. linaire) 4 £, 4 s. 5 d et 2/3 de d. plus mauvaises dettes)	le receveur doit 53 £, 14 s, 2 d.ob.p.	vendredi 12 novembre 1417
30 £, 1 s, 2 d.poit.p.		
10 £, 12 s, 6 d.	dû au receveur 53 £, 14 s, 7 d.ob.	vendredi 17 août 1425
10 £, 11 s, 2 d.p.	dû au receveur 18 £, 14 s, 9 d.ob.p.	vendredi et samedi 16 et 17 mars 1424
7 £, 6 s, 2 d.p.	le receveur doit 15 £, 15 s, 8 d.	lundi 19 mars 1430
[Sans total]		
[Sans total]		

Planche I

1398-1402 (non coté, fol. 25)

Lachat de la maison de la ville, ouvrages fais en icelle es la halle, des eschoppes et autres lieux de la forterresse dicelle ville ou temps dudit compte.

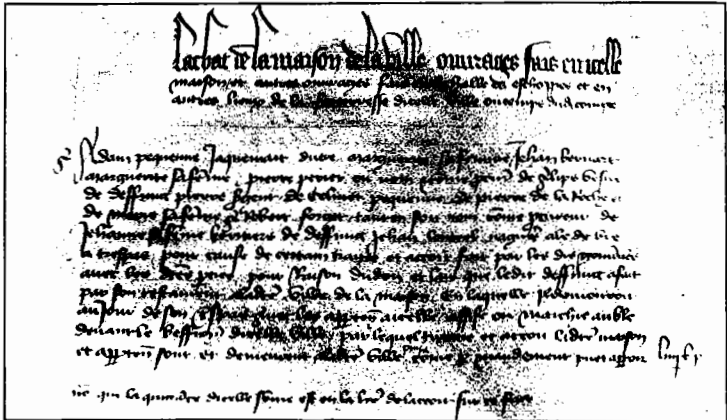
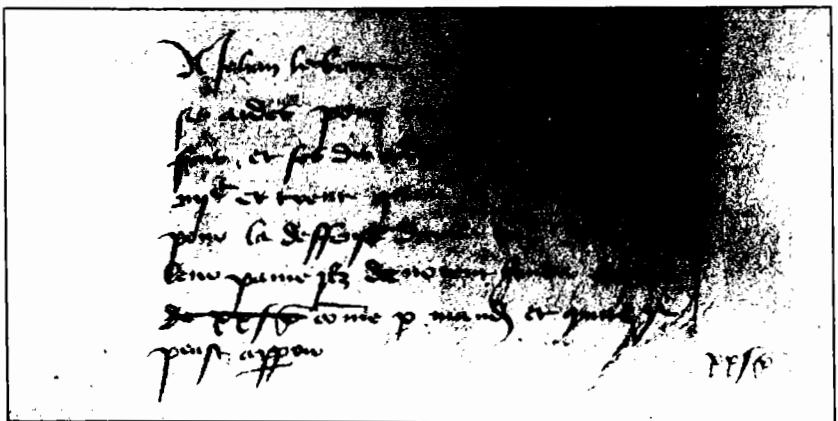


Planche II fig. 1

1429-1431 (CC 13, fol. 79)

A Jehan le Borgne, tonnelier pour lui et ses aides pour trente deux pavais par lui fais et ses dis aides ou moins de may III^c et trente quant la pucelle fut prinse pour la defense dicelle ville dont pour leur paine ilz devoient savoir comme par mandement et quittance il peust apparoir XXs.p.



PRINCIPAUX FILIGRANES RELEVÉS DANS LES REGISTRES DE COMPTES (1406-1431)

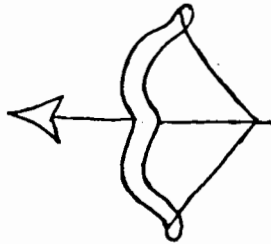
Lors de la préparation du présent article, nous avons remarqué la présence de filigranes ; il a paru intéressant d'en relever quelques uns en donnant la description de chacun d'entre eux avec la référence à l'ouvrage bien connu de Briquet. Vérification faite, il ne s'agit que de rapprochements car aucun des filigranes ici relevés n'a son équivalent rigoureusement exact dans cet ouvrage. — Les filigranes reproduits sont réduits approximativement de moitié par rapport aux originaux.

1406-1408 (CC 6)

fol. 12.

ARC BANDÉ

Flèche à pointe triangulaire sans penne, à emmanchement non visible, passant au-delà de la corde ; elle est vue derrière l'arc ; la corde est enroulée sur les deux extrémités de l'arc.



fol. 70.

AGNEAU PASCAL

Il se tient debout, la patte avant droite croisée sur celle de gauche ; le dessus du sabot est marqué pour la patte arrière gauche ; la tête est de profil vers la droite ; il n'a pas de nimbe ; il porte au milieu du dos, la croix de résurrection avec oriflamme.



1411-1412 (CC 9)

fol. 22.

DAUPHIN

La tête de profil rappelle celle du dauphin ; la tête est nettement séparée du corps ; la gueule semble s'ouvrir sur des fanons ; il porte une sorte de barbillons qui semblent dessinés selon le principe de la perspective tordue ; l'ouïe est marquée à l'arrière de l'œil ; les nageoires dorsales proximale et intermédiaire sont subdivisées en trois, la nageoire distale en deux ; les nageoires ventrales proximale et distale sont divisées en deux, la nageoire caudale est bifide ; une ligne de flottaison paraît diviser le corps ; la queue est celle d'un cétacé.



fol. 63.

BALANCE

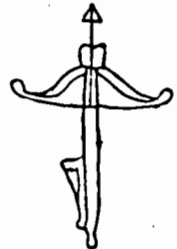
Balance à plateaux hémisphériques suspendus chacun par trois attaches reliées à un anneau fixé au fléau, lui-même solidaire d'une aiguille marquant l'équilibre quand elle se situe dans le plan du système d'accrochage.

**1424-1426 (CC 11)**

fol. 30.

ARBALÈTE

Arbalète vue de dessus ; avec sa flèche engagée à pointe triangulaire à emmanchement visible ; le pied de l'arbalète est de profil ; le carreau s'arrête à la corde ; le guide-flèche est visible.



1426-1429 (CC 12)

fol. 52.

LIERRE OU VIGNE ?

*Trois fruits ou grappes
portés par un rameau*

**1429-1431 (CC 13)**

fol. 172.

TÊTE DE LICORNE

*Tête et col de licorne vus de profil ;
la crinière est symbolisée par quatre
mèches donnant l'allure d'une crête
dorsale ; la bouche est entr'ouverte ;
la narine, l'œil et l'oreille gauche
sont figurés ;
la corne est en profil absolu.*



fol. 218.

ANCRE

*L'ancre de marine avec bec et patte à
l'extrémité des bras ne porte pas de jas ;
à une extrémité de la verge, on distingue
l'organeau, à l'autre le diamant
surmonté d'une croix.*

